

GUIDE D'UTILISATION DE LA CARTE D'EXEMPTION

- Il existe deux options pour la création de la carte d'exemption, une générique et une à personnaliser avec votre photo et votre nom.
- Chaque option a une version imprimable (format PDF) et une version écran (format PNG), qui est utilisée pour visualiser sur votre mobile.
 - Il est demandé de ne pas modifier les formats (ajout ou suppression de textes ou d'éléments, changement de couleurs, typographies, alignement du texte, etc.) car nous cherchons à faire connaître ces cartes, au travers de leurs formats.

Version imprimée (utilise des fichiers PDF) :

- Elles sont conçues pour que vous envoyiez le fichier à imprimer sans même avoir à l'ouvrir.
 - Nous recommandons l'impression au laser sur du papier de 300 g pour de meilleurs résultats.
 - Dans le cas de la carte à individualiser, une fois imprimée vous collez votre photo et écrivez votre nom (il peut s'agir d'une signature, d'un autographe, en violet, en rouge), vous pouvez également ajouter votre empreinte digitale.
 - Le fichier est au format PDF pour être imprimé en haute qualité puisque ce format est indépendant de la résolution. Il est recommandé de ne pas convertir ou utiliser un autre format d'image pour l'impression (tel que JPG) car il perdra de la netteté et donc son utilisation peut perdre de l'efficacité en ayant une apparence « fausse » ou « frauduleuse ».

Version numérique (utilise les 2 fichiers PNG, recto et verso) :

- Vous ne faites rien à l'option générique, vous l'ajoutez simplement à votre galerie de photos mobile.
- Si vous choisissez la version à personnaliser, vous devez d'abord modifier numériquement le recto avec un éditeur d'image, puis ajouter votre photo et votre nom, puis l'enregistrer sur votre téléphone portable.
- Cette version n'a pas assez de résolution pour l'impression, elle n'a l'air bien qu'à l'écran.

[Apprenez ce que les lois mentionnées sur la carte disent pour défendre vos droits et libertés.](#)